

Votre lettre me donne lieu de croire qu'aujourd'hui encore le gouverneur fait conserver auprès de lui la collection des dépêches ; c'est le mode le plus rationnel, et il y aurait beaucoup d'inconvénients à ce que ces documents (ainsi que cela paraît avoir lieu ailleurs) fussent répartis dans des dossiers particuliers chez les chefs d'administration où il y aurait, en cas de besoin, une grande difficulté à les retrouver. Mais il est indispensable qu'il soit maintenu beaucoup d'ordre dans ces sortes de collections, et, à défaut de possibilité de les faire surveiller par le contrôle, il faut que les inventaires des remises du service, faites par les chefs de secrétariat à leurs successeurs, en fassent toujours explicitement mention.

A l'égard des questions d'organisation, tout en donnant une très-grande attention aux observations que vous renouvelez, monsieur le gouverneur, je dois, en l'état des choses, et en attendant le régime qui doit découler de la nouvelle constitution coloniale, m'en tenir, quant à présent, à ma dépêche du 27 août dernier (timbrée personnel et services militaires), laquelle a pour objet de m'éclairer sur la situation actuelle du contrôle colonial, afin d'en régler convenablement la composition numérique dans le budget de 1854.

J'adresse à titre de renseignement copie de la présente dépêche à MM. les gouverneurs des autres colonies.

Recevez, etc.

Le Ministre secrétaire d'État de la marine et des colonies,
Signé : TH. DUCOS.

Pour copie conforme :

Le Conseiller d'État directeur des colonies,
Signé : MESTRO.

N° 21. — DÉPÊCHE ministérielle du 28 octobre 1852 (Direction des colonies ; bureau des finances et approvisionnements), transmissive d'une dépêche relative à une simplification d'écritures.

Paris, le 28 octobre 1852.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE, — L'administration de la Guadeloupe m'a consulté sur la possibilité de réduire ou de simplifier les documents administratifs à transmettre, soit à mon département, soit à différents détails de l'administration intérieure de la colonie. J'ai examiné avec soin les propositions d'une commission formée à la Guadeloupe pour étudier cette affaire, et j'ai notifié à M. Aubry Bailleul, dans la dépêche dont vous trouverez ci-joint copie, les solutions qu'il m'a paru possible d'adopter.